



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 novembre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, monsieur Michel Tremblay, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2008-1761

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 28 OCTOBRE 2008 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 OCTOBRE 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 28 octobre 2008 et de la séance ordinaire tenue le 29 octobre 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-1762

AUTORISATION DE CIRCULER SUR UNE PARTIE DES RUES LAFRANCE, PAQUETTE, BEAUVAIS, IMPASSE DE LA CÔTE-D'OR - ENTRE LES 24 NOVEMBRE ET 5 DÉCEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements du mois d'avril 2008, le conseil a déclaré des mesures d'urgence et l'évacuation permanente de six propriétés situées sur la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence située au 588, rue Lafrance, procédera au déménagement de son habitation entre les 24 novembre et 5 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sera perturbée sur certains tronçons de rue suite au transport sur route de cette habitation et que des rues devront être possiblement fermées temporairement pour permettre ce transport :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Héneault & Gosselin à circuler à l'intérieur de la ville de Gatineau pour le transport sur route de la résidence sise au 588, rue Lafrance et devant respectivement être relocalisée au 36, impasse de la Côte-d'Or, en respectant le parcours suivant :

- 0,20 km sur la rue Lafrance
- 0,60 km sur le boulevard La Vérendrye Ouest
- 0,05 km sur la rue Paquette
- 0,30 km sur la rue Beauvais
- 0,10 km sur l'impasse de la Côte-d'Or

De plus, ce comité autorise, si requis, la fermeture temporaire des rues ci-haut mentionnées entre les 24 novembre et 5 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1763

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-42 - 180 529,10 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-42 d'un montant de 180 529,10 \$ pour la période du 20 au 24 octobre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1764

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-43 - 164 575,06 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-43 d'un montant de 164 575,06 \$ pour la période du 27 au 31 octobre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1765

Modifiée par les résolutions numéros CE-2011-138 et CE-2014-274

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES, PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES ET MODIFICATION DE NOM POUR UNE RUE EXISTANTE - SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation des noms de rues proposés pour le secteur d'Aylmer :

Nomination de nouvelles rues :

Numéro de lots	Cadastre	Nom de rues
13-20 et 14-10	Village d'Aylmer	rue des Hydrangées
1151-30	Village d'Aylmer	rue du Lynx
1151-29	Village d'Aylmer	rue du Cougar
1151-27	Village d'Aylmer	rue du Hibou
1151-28 et 1151-31	Village d'Aylmer	rue du Carcajou
2170-3-5	Village d'Aylmer	rue de la Mouture
2170-3-4	Village d'Aylmer	rue des Alluchons

Nomination de nouvelles rues (suite) :

Numéro de lots	Cadastre	Nom de rues
15D-184, 15D-132 et 16D-33	rang 4, Canton de Hull	boulevard de l'Amérique-Française
16D-32	rang 4, Canton de Hull	impasse du Guimet
16D-83	rang 4, Canton de Hull	rue du Champollion
16D-84	rang 4, Canton de Hull	rue de l'Art-Moderne
15A-377, 15A-395 et 15D-170	rang 4, Canton de Hull	rue du Glenbow

Prolongement de rues existantes :

Numéro de lots	Cadastre	Nom de rues
1151-26	Village d'Aylmer	avenue du Verger
2170-3-6	Village d'Aylmer	rue de la Fabrique
2170-3-3	Village d'Aylmer	rue des Vieux-Moulins
15A-386 et 15D-134	rang 4, Canton de Hull	rue du Conservatoire
15D-149	rang 4, Canton de Hull	rue d'Orsay
15D-131	rang 4, Canton de Hull	rue des Beaux-Arts

De plus, ce comité approuve la modification de la désignation actuelle du nom d'une rue déjà nommée pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Modification de nom d'une rue existante :

Numéro de lots	Cadastre	Nouveau nom de rue
14A-259, 14A-483	rang 4, Canton de Hull	rue de Londres
Numéro de lot	Cadastre	Ancien nom de rue
14A-94	rang 4, Canton de Hull	rue du Munich

La résolution numéro CE-2006-1497 en date du 1^{er} novembre 2006 est modifiée en conséquence.

Adoptée

CE-2008-1766

SOUSSION 2008 SP 215 - P.E. BOISVERT AUTO LTÉE - ACHAT DE VÉHICULES HYBRIDES NEUFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 316 094,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme P.E. Boisvert Auto ltée, 2, rue Marie-Victorin, Boucherville, Québec, J4B 1V5, un contrat pour la fourniture des véhicules utilitaires hybrides neufs mentionnés aux annexes B et C, le tout au montant total de 316 094,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 septembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30396-002-59501	88 996,88 \$	Véhicules et équipements spécialisés - Incendie - 1 véhicule utilitaire
06-30446-001-59502	35 113,32 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Auto - Administration
06-30446-003-59503	35 113,32 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Auto - Urbanisme
06-30446-010-59504	37 528,63 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Fourgon - Loisirs
18-80023-001-59505	105 339,93 \$	3 véhicules - Politique d'habitation - 3 véhicules
04-13493	14 001,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1767

AUTORISER LA FIRME ROCHE LTÉE GROUPE-CONSEIL À PRÉSENTER LES DOCUMENTS REQUIS EN VUE DE L'OBTENTION DES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES AUPRÈS DES AUTORITÉS CONCERNÉES POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé à la firme Roche ltée Groupe-conseil pour la préparation des plans et devis et autres documents d'appel d'offres en incluant la surveillance des travaux en résidence;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée Groupe-conseil doit obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités concernées pour la réalisation des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Roche ltée Groupe-conseil à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière.

De plus, la firme Roche ltée Groupe-conseil est autorisé à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorités accordées.

Adoptée

CE-2008-1768

SOUSSION 2008 SI 232 - LES SERVICES G&K - LOCATION DE TAPIS-MOQUETTES POUR LES SAISONS 2008-2009 ET 2009-2010 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MONTANT TOTAL DE 58 652,55 \$ POUR DEUX ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Services G&K, 280-201 Innes Parkway, Ottawa, Ontario, K1B 1E3 pour la location de tapis-moquettes pour divers édifices municipaux pour les saisons hivernales 2008-2009 et 2009-2010, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission faisant partie intégrante de la présente résolution pour un montant total approximatif de 58 652,55 \$, incluant les taxes, pour deux années, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 octobre 2008, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des édifices concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2009 et 2010, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1769

**SOUSSION 2008 SI 263 - CONSTRUCTION DJL INC. - LOCATION D'UN
CONCASSEUR MOBILE AVEC OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS - 57 566,26 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc. 1550, rue Ampère, suite 200, Boucherville, Québec, J4B 7L4 pour la location d'un concasseur mobile avec opérateur pour un montant de 57 566,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31220-515-59508	55 016,26 \$	Chemins agricoles - Location de machinerie et véhicules
04-13493	2 550,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1770

**SOUSSION 2008 SI 269 - VERMEER CANADA INC. - ACHAT D'UNE
DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS -
55 394,54 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Vermeer Canada inc. 2820, rue Botham, Ville Saint-Laurent, Québec, H4S 1J1 pour l'achat d'une déchiqueteuse à branches pour un montant de 55 394,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 octobre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30446-017-59509	52 940,74 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Déchiqueteuse
04-13493	2 453,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30446-014	3 000 \$		Véhicules et équipements - Travaux publics - 5 camions 6 et 10 roues - Voirie
06-30446-017		3 000 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Déchiqueteuse

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1771

SOUSSION 2008 SI 224 - DISTRIBUTION DU PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2009 - LA REVUE - 74 301,30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La Revue, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 30, Gatineau, Québec, J8T 8J1 pour la distribution du Programme culture et loisirs pour l'ensemble des cinq secteurs de la Ville de Gatineau, soit les publications hiver 2008-2009, printemps-été et automne 2009 pour un montant approximatif de 74 301,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 août 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les prix, excluant les taxes, pour 1 000 programmes indiqués ci-dessous demeureront fermes pour la durée du contrat, et ce, à compter de la date d'adjudication :

Frais additionnels ou réductions

Programme en français de 250 à 300 g : 178,34 \$/1 000;
Programme en français de 350 à 400 g : 238,17 \$/1 000;
Programme en anglais de 81 à 100 g : 81,27 \$/1 000.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires au budget 2009 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70020-329-59500	21 559,88 \$	Programme culture et loisirs - Autres frais de poste et de transport
04-13493	1 026,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	581,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Adoptée

CE-2008-1772

SOUSSION 2008 SI 173 - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉSEAU MUSÉAL - CONCEPTS D'INTERPRÉTATION, CONSOLIDATION DES OPÉRATIONS ET PLAN DE MISE EN OEUVRE - DIVISION DE L'ANIMATION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres pour le mandat de services professionnels dans le but de sélectionner une firme spécialisée en muséologie ou d'un spécialiste en muséologie dans le but d'élaborer les concepts d'interprétation et d'utilisation ainsi que de consolider les opérations muséales en découlant afin de développer le plan et les outils de mise en œuvre de l'axe patrimoine de son réseau muséal, comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires, incluant la grille d'évaluation et de pondération des soumissions, soumission, services, clauses administratives, offre de services et offre de prix.

QUE ce comité accepte que l'appel d'offres concerne le Musée de l'Auberge Symmes ainsi que le Musée de la Société d'histoire de Buckingham. De plus, compte tenu du fait que le lieu prescrit pour le Centre d'accueil du réseau muséal a été affecté au projet des Brasseurs du temps, ce comité accepte d'étudier, dans une phase ultérieure, les possibilités de relocalisation et de développement de ce centre d'accueil.

QUE ce comité nomme les membres suivants du comité de sélection des soumissions :

- monsieur Jacques Briand, chef de division à la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres;
- madame Sonia Bisson, agente culturelle, Villes et villages d'art et de patrimoine du Service des arts, de la culture et des lettres;
- madame Sonia Blouin, responsable du patrimoine au Service des arts, de la culture et des lettres;
- monsieur Michel Riberdy, président de la Société d'histoire de Buckingham;
- madame Gaëtanne Blais, muséologue, membre du comité d'exposition du Musée de l'Auberge Symmes;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances qui agira à titre de secrétaire du comité et observateur.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à lancer un appel d'offres sur invitation à l'extérieur des limites de la ville.

Adoptée

CE-2008-1773

SMITHS DETECTION MONTREAL INC. - ACHAT D'UN LABORATOIRE PORTATIF HAZMATID POUR L'ÉQUIPE D'INTERVENTION CHIMIQUE, BIOLOGIQUE, RADIOLOGIQUE, NUCLÉAIRE ET EXPLOSIF (CBRNE) - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 109 172,70 \$

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériaux et qui est conclu avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les matériaux après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Smiths Detection Montréal inc., 3225, Francis-Hughes, suite 100, Laval, Québec, H7L 5A5 pour la fourniture d'un laboratoire portatif HazMatID pour l'équipe d'intervention chimique, biologique, radiologique, nucléaire et explosif (CBRNE) du Service de sécurité incendie, au montant total de 109 172,70 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80053-001-59506	60 000,00 \$	Équipement CBRNE - Laboratoire portable
18-80053-003-59507	44 336,70 \$	Équipement CBRNE - Suite du laboratoire
04-13493	4 836,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1774

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 44 - 51 817,74 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 44 - 434 320,24 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 42 - 7 844,22 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41 - 361 207,48 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 44, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 44, la liste des réquisitions numéro 42 et la liste des embauches numéro 41 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 44	Pièces de comptes à payer	51 817,74 \$	27 au 31 octobre 2008
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	434 320,24 \$	27 au 31 octobre 2008
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	7 844,22 \$	27 au 31 octobre 2008
Liste des embauches numéro 41	Embauche de personnel temporaire	361 207,48 \$	20 au 24 octobre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1775

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 45 - 49 950,88 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 45 - 376 981,69 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 - 4 151,21 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 42 - 198 493,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 45, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 45, la liste des réquisitions numéro 43 et la liste des embauches numéro 42 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 45	Pièces de comptes à payer	49 950,88 \$	3 au 7 novembre 2008
Liste PD numéro 45	Pièces de comptes à payer	376 981,69 \$	3 au 7 novembre 2008
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	4 151,21 \$	3 au 7 novembre 2008
Liste des embauches numéro 42	Embauche de personnel temporaire	198 493,25 \$	27 au 31 octobre 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1776

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-42 POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 OCTOBRE 2008**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-42 d'un montant de 214 490,15 \$ pour la période du 23 au 29 octobre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1777

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-43 POUR LA PÉRIODE DU 30 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2008**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-43 d'un montant de 387 863,37 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1778

SOUMISSION 2008 SI 279 - REJET DES SOUMISSIONS - ACHAT DE LAMES ET DE SABOTS - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 21 octobre 2008, un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour l'achat de lames et sabots pour chasse-neige pour les diverses pièces de machinerie affectées aux opérations de déneigement pour la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission déposée dépasse la somme prévue par la *Loi sur les cités et villes* pour un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'un contrat pour l'exécution de travaux et la fourniture de matériaux ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal et un système électronique d'appel d'offres (SEAO), s'il comporte une dépense de plus de 100 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2008 SI 279 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation, les quantités requises étant révisées à la baisse.

Adoptée

CE-2008-1779

SIGNATURE D'UNE QUITTANCE, MAIN-LEVÉE ET CONSENTEMENT À LA RADIATION TOTALE D'UN AVIS DE 60 JOURS - 1645, RUE ROUTHIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mai 1992, la Société d'aménagement de l'Outaouais cédait à la Ville de Gatineau, par acte notarié enregistré le 7 mai 1992 sous le numéro 454367 dont copie est annexée à la présente, tous les droits, titres et intérêts qu'elle avait dans l'Aéroport de Gatineau et le Parc Industriel de Gatineau, comprenant ses droits à titre de bailleur dans le bail emphytéotique consenti à monsieur Charles Sigouin, enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Hull le 5 avril 1984 sous le numéro 323-257 dont copie est annexée à la présente;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles Sigouin a cédé tous ses droits, privilèges et obligations dans le bail emphytéotique à Les Entreprises de Récupération Charles Sigouin inc. le 11 septembre 1991, le tout enregistré le 12 septembre 1991 sous le numéro 443-155 au bureau d'enregistrement de la division de Hull dont copie est annexée à la présente;

CONSIDÉRANT QU'en date du 17 septembre 2008, Les Entreprises de Récupération Charles Sigouin inc. ont cédé à Québec Métal Recyclé (FNF) inc. tous leurs droits et obligations découlant du bail emphytéotique, le tout par acte de cession sous seing privé publié au registre foncier sous le numéro 15 633 763 de la division d'enregistrement de Hull, le tout tel qu'il appert d'une copie annexée à la présente;

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 septembre 1991, la Société d'aménagement de l'Outaouais a fait publier un avis de 60 jours au registre foncier sous le numéro 443-048 dont copie est annexée à la présente;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de 60 jours n'a plus aucun objet et que Les Entreprises de Récupération Charles Sigouin inc. se sont engagés à obtenir la radiation de cet avis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer la quittance, main-levée et consentement à la radiation totale de l'avis de 60 jours, laquelle est annexée à la présente.

Adoptée

CE-2008-1780

AUTORISATION DE TOURNAGE - 2^e ÉTAGE DE LA MAISON DU CITOYEN - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU FILM ET DE LA TÉLÉVISION D'OTTAWA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau a pour mandat de contribuer à la croissance de l'industrie du cinéma et de la télévision dans les régions de l'Outaouais et de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est un partenaire financier de la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement du film et de la télévision d'Ottawa-Gatineau a transmis à la Ville une demande afin d'autoriser le tournage de scènes du film « A Nanny's Secret » au 2^e étage de la Maison du Citoyen dans les locaux du Service d'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'urbanisme et du développement durable a signifié son accord au projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais associés au tournage sont à la charge de Sound Venture Productions;

CONSIDÉRANT QUE la projection du film pourrait permettre à la Ville de Gatineau d'obtenir de la visibilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Sound Venture Productions à tourner des scènes du film « A Nanny's Secret » dans les locaux du Service de l'urbanisme et du développement durable au 2^e étage de la Maison du Citoyen, le samedi 22 novembre 2008.

Tous les frais reliés à ce tournage sont à la charge de la firme Sound Venture Productions.

Sound Venture Productions devra dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue du tournage et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service d'évaluation et des transactions immobilières, avant la tenue du tournage, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2008-1781

PERMISSION TEMPORAIRE D'USAGE - PLURIDEV SENC « LAITERIE DE L'OUTAOUAIS » - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE Pluridev SENC a déposé une offre d'achat le 10 janvier 2008 et consent à acquérir le lot 4 117 884 et que le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-83 en date du 22 janvier 2008, approuvait la vente de ce même lot;

CONSIDÉRANT QUE Pluridev SENC désire obtenir une permission pour un usage temporaire pour l'installation d'une affiche publicitaire annonçant le futur site de la Laiterie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le préavis d'exercice d'un droit de résiliation est de 60 jours;

CONSIDÉRANT QU'aucune indemnité ne pourra être réclamée à la Ville de Gatineau pour quelque cause que ce soit, Pluridev SENC renonçant expressément à tout recours en responsabilité contre le cédant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité permette à Pluridev SENC, représenté par monsieur Charles Beaudoin, l'installation d'une affiche sur le lot 4 117 884 au cadastre du Québec de la circonscription foncière de Hull, annonçant le futur site de la Laiterie de l'Outaouais, et ce, conformément à la réglementation municipale en vigueur ainsi qu'aux conditions habituelles du contrat type de la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2008-1782

SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB CIVITAN - PARADE DU PÈRE NOËL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Civitan, à l'attention de monsieur Marcel Vachon, C. P. 246, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour la parade du père Noël qui aura lieu le 28 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11402-972	75 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
11404-972	25 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
11407-972	25 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11413-972	25 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11404-694	25 \$		Alain Pilon - De Val-Tétreau - Articles promotionnels
11404-972		25 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1783

SUBVENTION DE 720 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLMEY-INC. - PARADE DU PÈRE NOËL - 28 NOVEMBRE 2008 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 720 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer-inc., à l'attention de monsieur Marcel Rainville, C. P. 335, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention dans le cadre de la parade du père Noël qui aura lieu le 28 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11401-972	20 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11404-694	50 \$		Alain Pilon - De Val-Tétreau - Articles promotionnels
11403-694	100 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
11404-972		50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
11403-972		100 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1784

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - 8^e TÉLÉTHON -
DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - LUC
MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, C. P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention pour le 8^e téléthon qui se déroulera le 7 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
11417-972	500 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11417-694	40 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Articles promotionnels
11417-972		40 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1785

COTISATION ANNUELLE - INTERCLUBS AYLMEYR - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN - 50 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le renouvellement de la cotisation annuelle pour la nomination de monsieur le conseiller Frank Thérien comme représentant de la Ville de Gatineau au sein de l'Interclubs Aylmer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Interclubs Aylmer, à l'attention de monsieur Jacques Laflamme, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7 pour couvrir la cotisation annuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494	50 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1786

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 3 DÉCEMBRE 2008 - 20 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer à une activité organisée par L'Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre qui aura lieu le 3 décembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 20 \$ à l'ordre de L'Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre, à l'attention de madame Lise Béland, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	20 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1787

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN SOUPER-CONFÉRENCE
AU PROFIT DES ÉQUIPES DE NATATION DE L'OUTAOUAIS - 22 NOVEMBRE
2008 - 255 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Simon Racine et Aurèle Desjardins à participer à un souper-conférence organisé au profit des équipes de natation les Torrents de l'Université du Québec en Outaouais, les Griffons du Cégep de l'Outaouais et le Club Aquatique de l'Outaouais le 22 novembre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 255 \$ à l'ordre du Club Aquatique de l'Outaouais, 111, rue de Roulier, Gatineau, Québec, J8V 2M1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	85 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
11414-972	85 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11601-972-31249	85 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	85 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		85 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1788

**SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-
ANGERS - LES OLYMPIQUES DE L'OUTAOUAIS PEE WEE AA - DISTRICT
ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Guy Amyot, 102, rue Lombard, Gatineau, Québec, J8M 1E4, à titre de subvention pour la participation des Olympiques de l'Outaouais – Pee Wee AA, à divers tournois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1789

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - LES SHARKS BANTAM B - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Yves Chenier, 18, chemin du Quai, Gatineau, Québec, J8M 1E8, à titre de subvention pour les activités de l'équipe Les Sharks de Masson-Angers, Bantam B.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11416-694	25 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Articles promotionnels
11416-972		25 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1790

SUBVENTION DE 500 \$ - TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Tournoi provincial de hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Roch Béland, 171, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1Y1, à titre de subvention pour le tournoi provincial qui aura lieu du 19 janvier au 1^{er} février 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11416-694	500 \$		Luc Montreuil - De Masson-Angers - Articles promotionnels
11416-972		500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1791

SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB AQUATIQUE DE L'OUTAOUAIS - SOUPER-CONFÉRENCE LE 22 NOVEMBRE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Aquatique de l'Outaouais, 111, rue de Roulier, Gatineau, Québec, J8V 2M1, à titre de subvention pour le souper-conférence qui aura lieu le 22 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Claude Millette- De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1792

DEMANDE D'HONORAIRES ADDITIONNELS DE LA FIRME ROCHE LTÉE GROUPE-CONSEIL APPLICABLES À DES TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR AYLMEYER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1200 en date du 22 août 2007, adjugeait un mandat de services professionnels d'architectes et d'ingénieurs-conseils spécialisés à la firme Roche Ltée Groupe-conseil pour le projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer au montant de 1 412 182,35 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en mai 2008, le comité exécutif était informé que des travaux additionnels, incluant des honoraires professionnels, étaient requis dans le cadre du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer au montant de 6 705 400 \$ pour se conformer à la réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour répondre à de nouvelles contraintes opérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 342-1-2008 qui attribue une somme additionnelle de 6 705 400 \$ et modifie le règlement numéro 342-2006 en le portant à un montant de 21 445 400 \$ pour le paiement des honoraires professionnels, l'acquisition des équipements nécessaires et la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer a été adopté par le conseil municipal le 3 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Service des projets immobiliers considère la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Roche Ltée Groupe-conseil justifiée, non-prévisible et raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le Service des projets immobiliers recommande l'approbation d'un montant de 348 219,38 \$, incluant les taxes, représentant l'ajustement d'honoraires professionnels reliés à ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des projets immobiliers a déjà autorisé, par délégation, un premier avenant relié à ce mandat au montant de 8 720 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 79-4-2008 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le premier avenant au montant de 8 720 \$ et autorise l'ajustement des honoraires professionnels à la firme Roche ltée Groupe-conseil au montant de 348 219,38 \$, incluant les taxes, à titre de services professionnels relatifs au projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-009-59510	332 794,38 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Honoraires professionnels
04-13493	15 425,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30342-010	83 222,28 \$		Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Contingences
06-30342-009		83 222,28 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1793

SUBVENTION DE 300 \$ - COLLÈGE SAINT-ALEXANDRE - ACTIVITÉS CULTURELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Collège Saint-Alexandre, à l'attention de monsieur Mario Vachon, directeur général, 2425, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour l'organisation d'activités culturelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	300 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1794

AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À ASSISTER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à assister aux réunions du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-11100-311 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1795

SUBVENTION DE 500 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE HORMIDAS-GAMELIN - ÉQUIPE DE FOOTBALL LES TIGRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'école secondaire Hormidas-Gamelin, à l'attention de monsieur Michel Roy, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour défrayer les coûts du transport de l'équipe de football Les Tigres comme organisation bénévole durant le week-end de la Coupe Grey qui aura lieu à Montréal du 20 au 23 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11417-694	200 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Articles promotionnels
11417-972		200 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1796

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-579 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE RODRIGUES AU POSTE D'OPÉRATEUR D'ÉCUREUR D'ÉGOUT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR OUEST - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-579 en date du 16 avril 2008, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Serge Rodrigues au poste d'opérateur d'écureur d'égout, secteur ouest au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste STP-BLE-104 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Rodrigues a obtenu le poste en fonction d'une date d'ancienneté erronée et qu'en corrigeant cette situation, il y a sept personnes ayant plus d'ancienneté que lui. Dans ce contexte, monsieur Serge Rodrigues doit réintégrer son statut d'employé temporaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-579 en date du 16 avril 2008, de façon à réintégrer monsieur Serge Rodrigues à son statut d'employé temporaire au Service des travaux publics.

Adoptée

CE-2008-1797

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARIO ROBERT AU POSTE D'OPÉRATEUR D'ÉCUREUR D'ÉGOUT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) d'écureur d'égout au Service des travaux publics (poste STP-BLE-104 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Mario Robert au poste d'opérateur d'écureur d'égout au Service des travaux publics.

Monsieur Mario Robert est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Mario Robert sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 – Entretien réseau d'égout – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1798

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1464 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN AMEY AU POSTE DE SOUDEUR, SECTEUR CENTRE-OUEST À LA DIRECTION ADJOINTE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1464 en date du 17 septembre 2008, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Christian Amey au poste de soudeur, secteur centre-ouest à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste STP-BLE-349 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Amey a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de soudeur au Service des travaux publics (poste STP-BLE-224 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1464 en date du 17 septembre 2008, de façon à réintégrer monsieur Christian Amey à son poste de soudeur au Service des travaux publics.

Adoptée

CE-2008-1799

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL PILON AU POSTE DE SOUDEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de soudeur(euse) au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-349 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Paul Pilon au poste de soudeur au Service des travaux publics.

Monsieur Paul Pilon est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Paul Pilon sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux (100, rue d'Edmonton) – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1800

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1378 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE LAMARCHE AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU, SECTEUR EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1378 en date du 3 septembre 2008, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Lamarche au poste d'ouvrier de réseau, secteur est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste STP-BLE-263 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Lamarche a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur C au Service des travaux publics (poste STP-BLE-236 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1378 en date du 3 septembre 2008, de façon à réintégrer monsieur Stéphane Lamarche à son poste d'opérateur C au Service des travaux publics.

Adoptée

CE-2008-1801

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BERTRAND BÉRUBÉ
AU POSTE D'OUVRIER DE RÉSEAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-263 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Bertrand Bérubé au poste d'ouvrier de réseau au Service des travaux publics.

Monsieur Bertrand Bérubé est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Bertrand Bérubé sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc et 02-41510-114 – Entretien réseau d'égout – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1802

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-578 - ENGAGEMENT À
L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GAUTHIER AU POSTE DE
PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS, SECTEUR CENTRE-EST À LA DIRECTION ADJOINTE
- DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES
INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-578 en date du 16 avril 2008, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Michel Gauthier au poste de préposé aux arénas, secteur centre-est à la Direction adjointe de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement (poste STP-BLE-294 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Gauthier a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire au Service des travaux publics, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-578 en date du 16 avril 2008, de façon à réintégrer monsieur Michel Gauthier à son statut d'employé temporaire au Service des travaux publics.

Adoptée

CE-2008-1803

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL BERTRAND AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux arénas au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-292 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Daniel Bertrand au poste de préposé aux arénas au Service des travaux publics.

Monsieur Daniel Bertrand est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Daniel Bertrand sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71239-114 – Aréna Buckingham – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1804

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR SHAWN TREMBLAY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX STATIONNEMENTS À LA DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER DU SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de préposé(e) aux stationnements à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police (poste POL-BLC-080 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Shawn Tremblay au poste de préposé aux stationnements à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier du Service de police.

Étant donné que monsieur Shawn Tremblay occupe ces fonctions depuis 2006, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de monsieur Shawn Tremblay est établi à la classe 3, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements municipaux – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1805

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-ÈVE DESAULNIERS
AU POSTE D'AGENTE DE COMMUNICATION - SERVICE DES
COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) de communication au Service des communications (poste numéro COM-BLC-012 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Marie-Ève Desaulniers au poste d'agente de communication au Service des communications.

Étant donné que madame Marie-Ève Desaulniers occupe le poste d'agente de communication au Service des communications depuis le 25 mars 2008, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de madame Marie-Ève Desaulniers sera celui de la classe 9, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1806

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-1382 - MUTATION À
L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE LABELLE AU POSTE
D'OPÉRATEUR A, SECTEUR CENTRE-EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE
TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1382 en date du 3 septembre 2008, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Serge Labelle au poste d'opérateur A, secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement (poste STP-BLE-009 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Labelle a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur A au CRT du Service de l'environnement (poste ENV-BLE-064 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1382 en date du 3 septembre 2008, de façon à réintégrer monsieur Serge Labelle à son poste d'opérateur A au CRT du Service de l'environnement.

Adoptée

CE-2008-1807

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE DOMPIERRE
AU POSTE D'OPÉRATEUR A - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) A au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-009 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Serge Dompierre au poste d'opérateur A au Service des travaux publics.

Monsieur Serge Dompierre est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Serge Dompierre sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige et 02-31220-114 – Chemins ruraux – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1808

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS BROUSSEAU AU POSTE D'ÉVALUATEUR I - DIVISION DE L'ÉVALUATION - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-060 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Denis Brousseau au poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Étant donné que monsieur Denis Brousseau occupe temporairement le poste d'évaluateur I à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières depuis le 22 octobre 2007, la permanence à ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de monsieur Denis Brousseau sera celui de la classe 10, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1809

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JULES DIEZION AU POSTE D'OPÉRATEUR II - PROCÉDÉ ET SITE COOK - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) II – procédé et site Cook au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-021 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jules Diezion au poste d'opérateur II – procédé et site Cook au Service de l'environnement.

Monsieur Jules Diezion est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Jules Diezion sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-114 – Procédés – Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1810

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES GÉMUS AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-012 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Gilles Gémus au poste de contremaître au Service des travaux publics.

Monsieur Gilles Gémus est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gilles Gémus est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2009.

Le salaire de monsieur Gilles Gémus est établi à la classe 2, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Direction adjointe des opérations – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1811

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ALICE BRAZEAU AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU SURPLUS D'ACTIFS ET AU MAGASIN - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) au surplus d'actifs et au magasin à la Division de l'approvisionnement du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-070 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Alice Brazeau au poste de préposée au surplus d'actifs et au magasin à la Division de l'approvisionnement du Service des finances.

Madame Alice Brazeau est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Alice Brazeau sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1812

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GUYLAINE LAVOIE AU POSTE DE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en administration au Service de l'informatique (poste numéro INF-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Guylaine Lavoie au poste de technicienne en administration au Service de l'informatique.

Madame Guylaine Lavoie est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lavoie sera celui de la classe 7, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13410-112 – Systèmes d'information – Administration – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1813

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR RONALD CAYER AU POSTE D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-109 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Ronald Cayer au poste d'opérateur B au Service des travaux publics.

La date d'entrée en fonction de monsieur Ronald Cayer sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Ronald Cayer a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Ronald Cayer sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31210-114 – Chemins pavés et 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1814

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROCH PELLETIER AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-126 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Roch Pelletier au poste de journalier I au Service des travaux publics.

La date d'entrée en fonction de monsieur Roch Pelletier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Roch Pelletier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Roch Pelletier sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-71420-114 (été) – Entretien parcs et aménagement et 02-31310-114 (hiver) – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1815

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR SERGE BEAUDRY AU POSTE DE JOURNALIER I - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier(ière) I au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-132 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Serge Beaudry au poste de journalier I au Service des travaux publics.

La date d'entrée en fonction de monsieur Serge Beaudry sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Serge Beaudry a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Serge Beaudry sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-71420-114 (été) – Entretien parcs et aménagement et 02-31310-114 (hiver) – Déblaiement et enlèvement de la neige – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1816

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANIK THIBAUT AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif à la Division de la comptabilité / Paie du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Anik Thibault au poste de commis administratif à la Division de la comptabilité / Paie du Service des finances.

Madame Anik Thibault est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Anik Thibault sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1817

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR FERNANDO PIMENTEL AU POSTE DE CHEF DE DIVISION, VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-1052 en date du 15 octobre 2008, acceptait la création du poste de chef de division, Voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-002 au plan d'effectifs des cadres) et la nomination de monsieur Claude Tanguay à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Tanguay a confirmé qu'il prendra sa retraite le 31 décembre 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Fernando Pimentel au poste de chef de division, Voirie du Service des travaux publics.

Monsieur Fernando Pimentel sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera le 1^{er} janvier 2009.

Monsieur Fernando Pimentel est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Le salaire de Monsieur Fernando Pimentel est établi à la classe 6, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Direction adjointe des opérations – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1818

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK ROUSSE AU POSTE D'ÉVALUATEUR III - DIVISION DE L'ÉVALUATION - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'évaluateur III à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-061 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Patrick Rousse au poste d'évaluateur III à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Étant donné que monsieur Patrick Rousse occupe temporairement le poste d'évaluateur III à la Division de l'évaluation du Service d'évaluation et des transactions immobilières depuis septembre 2006, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de monsieur Patrick Rousse sera celui de la classe 12, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1819

RETRAITE DE MESSIEURS RICHARD HOULE, MICHEL LAURIN, DANIEL ROBERT CHARRON, DANIEL HENRI ET RENÉ RABY - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Richard Houle, Michel Laurin, Daniel Robert Charron, Daniel Henri et René Raby ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Richard Houle, pompier	Service de sécurité incendie	32 ans et 5 mois	2 janvier 2009
Michel Laurin, pompier	Service de sécurité incendie	25 ans	1 ^{er} février 2009
Daniel Robert Charron, mécanicien-soudeur	Service des travaux publics	32 ans et 9 mois	1 ^{er} mars 2009
Daniel Henri, horticulteur	Service des travaux publics	32 ans et 9 mois	1 ^{er} mars 2009
René Raby, responsable, Entretien mécanique	Service de l'environnement	27 ans	1 ^{er} mai 2009

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Richard Houle, Michel Laurin, Daniel Robert Charron, Daniel Henri et René Raby leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1820

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CLAUDE MARTEL AU POSTE D'ANALYSTE FINANCIER - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'analyste financier au Service des finances (poste numéro FIN-BLC-073 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Claude Martel au poste d'analyste financier au Service des finances.

Monsieur Claude Martel est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Claude Martel sera celui de la classe 9, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1821

CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de tarification, doit faire parvenir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mandaté la firme AON pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la firme AON, du Service des finances et du Service des ressources humaines est de fixer le choix de la limite par réclamation à 7 fois le salaire maximum annuel assurable, soit 62 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de fixer la limite par lésion à 7 fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2009.

Le directeur du Service des ressources humaines ou le chef de la Section de la santé et de la sécurité est autorisé à signer le document nécessaire pour l'attestation du choix de la limite par réclamation afin de donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2008-1822

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-910 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME SOPHIE CADIEUX À TITRE D'AVOCATE - SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-910 en date du 28 mai 2008, acceptait l'engagement contractuel de madame Sophie Cadieux à titre d'avocate au Service des affaires juridiques des Services juridiques, et ce, pour une période d'une année, soit du 3 avril 2008 au 3 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE les séances de cour criminelle ont considérablement diminué depuis l'embauche de madame Sophie Cadieux en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE madame Sophie Cadieux a été avisée par écrit le 5 novembre 2008 que son contrat se terminerait le 17 décembre 2008, tel que prévu à la clause 2.3 de son contrat, soit plus de quatre semaines à l'avance :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge la résolution numéro CE-2008-910 en date du 28 mai 2008 concernant l'engagement contractuel de madame Sophie Cadieux à titre d'avocate au Service des affaires juridiques des Services juridiques à l'effet de mettre fin à l'engagement contractuel de madame Sophie Cadieux à titre d'avocate au Service des affaires juridiques des Services juridiques à compter du 17 décembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1823

ENTENTE DE RÈGLEMENT OPPOSANT LA VILLE DE GATINEAU ET LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-718 en date du 7 mai 2008, résiliait le protocole d'entente qu'il avait accepté le 11 mars 2008 par sa résolution numéro CM-2008-258, avec la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau (CDEC);

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet 2008, la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau, par le biais de son procureur, mettait en demeure la Ville de Gatineau de la compenser financièrement selon les termes de l'entente et réclamait une indemnité de 197 791 \$;

CONSIDÉRANT QU'après de nombreuses discussions entre les parties, le procureur de la Coopérative de solidarité en développement économique communautaire de Gatineau présente une contre-offre finale au montant de 120 000 \$ afin de régler le tout à l'amiable et, de ce montant, une somme de 92 477,31 \$ représente la part de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de règlement est acceptable pour les parties, le tout sans admission de responsabilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la contre-offre finale de la Coopérative de solidarité en développement économique et communautaire de Gatineau au montant de 120 000 \$ dont la part de la Ville représente une somme de 92 477,31 \$, et ce, en contrepartie d'une quittance totale et finale de la Coopérative de solidarité en développement économique et communautaire de Gatineau envers la Ville de Gatineau pour toute réclamation découlant directement ou indirectement du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau, DE-CLD Gatineau et la Coopérative de solidarité en développement économique et communautaire de Gatineau en date du 17 avril 2008.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
62110-972-57046	92 477,31 \$	Développement économique - Ville de Gatineau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1824

RÈGLEMENT HORS COUR - CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE C. VILLE DE GATINEAU - ÉDIFICE DE LA FONDERIE

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2003-145 en date du 5 février 2003, octroyait un contrat pour le réaménagement de l'édifice Connor, phase I, à l'entreprise Consortium M.R. Canada Ltée pour un montant de 6 667 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2003-1575 en date du 5 novembre 2003, procédait à la résiliation du contrat octroyé à Consortium M.R. Canada Ltée pour le réaménagement de l'édifice Connor puisque l'entrepreneur était en défaut de rencontrer ses obligations contractuelles;

CONSIDÉRANT QU'en février 2004, Consortium M.R. Canada Ltée a entrepris une poursuite contre la Ville de Gatineau pour un montant d'environ 3 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a produit une demande reconventionnelle contre Consortium M.R. Canada Ltée ainsi qu'une action en garantie contre LVM Fondatec et les consultants Yves Auger et associés inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, en date de la résiliation du contrat, devait un solde contractuel à Consortium M.R. Canada Ltée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et Consortium M.R. Canada Ltée ont accepté conjointement de procéder à la médiation pour régler le litige;

CONSIDÉRANT QUE suite à la médiation ainsi qu'à plusieurs négociations intervenues entre les procureurs, les parties seraient prêtes à régler le présent litige;

CONSIDÉRANT QUE Consortium M.R. Gatineau Ltée accepterait de régler le litige pour la somme de 625 000 \$ en capital, intérêts et frais ainsi que se désister sans frais de son action en diffamation contre monsieur Yves Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE LVM Fondatec serait prêt à contribuer au règlement du dossier en payant la somme de 10 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE les consultants Yves Auger et associés inc. accepteraient un désistement sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder au règlement du dossier selon les paramètres ci-haut expliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 625 000 \$ en capital, intérêts et frais à Consortium M.R. Canada Ltée dans le but de régler le litige et autorise les procureurs à signer tout document nécessaire dans le but de mettre un terme au présent litige.

QUE ce comité autorise le règlement de la poursuite contre LVM Fondatec pour la somme de 10 000 \$ en capital, intérêts et frais et autorise les procureurs de la Ville de Gatineau de se désister sans frais contre les consultants Yves Auger et associés inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-60454	303 950 \$	Retenue sur contrat
06-20330-013	331 050 \$	Aménagement édifice Connor - Phase I - Règlement hors cour

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20330-012	331 050 \$		Aménagement édifice Connor - Phase I - Ristournes supplémentaires
06-20330-013		331 050 \$	Aménagement édifice Connor - Phase I - Règlement hors cour

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2008.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif